

Le 8 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 8 mai 2018 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2018-05-96

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2018-05-97

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2018-05-98

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-05 RELATIF AU NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-01

CONSIDÉRANT le paragraphe 5 de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) qui prévoit qu'une municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-01 relatif à l'attribution des numéros civiques;

CONSIDÉRANT que le Service intermunicipal de sécurité de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska constate des lacunes au niveau de l'identification des immeubles sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2018-05 a fait l'objet d'une présentation lors d'une séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2018-05 relatif au numérotage des immeubles, lequel vient abroger le règlement numéro 2014-01 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit (voir livre des règlements).

2018-05-99

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 8 MAI AU 13 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE nommer **Monsieur Paul Thériault** à titre de maire suppléant, à compter du 1er mai 2017 et jusqu'en novembre 2017 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge du maire, **Monsieur Paul Thériault**, maire suppléant en fonction et membre du conseil, est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la municipalité avec la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

2018-05-100

MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des

Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2018-05-101

VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES - 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le paiement de cinquante dollars (50,00\$) pour chacun des citoyens et entreprises suivants qui ont déneigé les citernes au cours de l'hiver 2016-2017 : Monsieur Raymond Landry, Ferme Berlego S.E.N.C., Monsieur Gilbert Bossé, Monsieur Victorien Deschênes, Monsieur Steve Chénard, Ferme Laplante et Pelletier S.E.N.C., ainsi que Ferme J.P. Laplante & Fils.

2018-05-102

REPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU DU CAMION AUTOPOMPE GMC 1998

CONSIDÉRANT QUE le bris survenu au réservoir d'eau du camion autopompe GMC 1998 le 4 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe GMC 1998 est considéré comme premier véhicule d'intervention pour le secteur de Saint-Philippe-de-Néri ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal de le remplacer d'ici le début de l'année 2019 par un nouveau camion autopompe-citerne et de le relocaliser dans la caserne de Saint-Pascal afin qu'il soit considéré comme un second camion autopompe d'intervention pour les dix prochaines années ;

CONSIDÉRANT les forces de frappe déclarées au schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT les évaluations de coûts reçues de Maxi-Métal inc. et de Carl Thibault pour le remplacement du réservoir à eau ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie existant entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Saint-Bruno, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri et Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la Ville de Saint-Pascal à effectuer le remplacement du réservoir à eau du camion autopompe GMC 1998 selon l'évaluation des coûts soumise par Carl Thibault en date du 6 avril 2018 pour la somme approximative de 11 000 \$ excluant les taxes ;

D'autoriser toutes les réparations requises au châssis du camion afin de le rendre conforme et sécuritaire pour le remplacement du réservoir d'eau de

800 gallons, étant entendu que ces travaux ne peuvent être évalués avant le retrait du réservoir et que le coût de ses travaux s'ajoutera au montant estimé pour le remplacement du réservoir ;

DE confirmer l'engagement de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à payer sa part des coûts tel que prévu à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie ;

2018-05-103

NOMINATION DU CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Vital Morin conseiller responsable du dossier de la sécurité incendie, la présente résolution annulant toute résolution antérieure à cet effet.

QUE Monsieur Vital Morin siège au nom de la municipalité sur le comité du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal.

2018-05-104

PROLONGATION DU CONTRAT AVEC LE CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

ATTENDU que le contrat pour le Service centralisé d'appels d'urgence SCAU 9-1-1 conclu avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) vient à échéance en décembre 2018 ;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est à revoir, en collaboration avec la MRC, la prise d'appels d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU qu'une clause de renouvellement automatique d'une durée de trois ans nous contraint à dénoncer le contrat six mois avant échéance ;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaiterait obtenir du CAUREQ un amendement à l'article 9.1 de son contrat pour le Service centralisé d'appels d'urgence SCAU 9-1-1 afin de bénéficier d'une prolongation de celui-ci jusqu'au 30 novembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil informe le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) que la municipalité n'a pas l'intention de renouveler de façon automatique le contrat pour le Service centralisé d'appels d'urgence SCAU 9-1-1 d'une durée de trois ans et de demander par ailleurs, un amendement à l'article 9.1 de ce même contrat afin de bénéficier d'une prolongation de celui-ci jusqu'au 30 novembre 2019.

2018-05-105

FÊTE NATIONALE - DEMANDE D'AUTORISATION AU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite organiser, lors de la Fête Nationale du Québec le 23 juin 2018, une activité « A la découverte des pompiers »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité apporte son soutien à l'activité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal d'autoriser la sortie de ses camion incendie le 23 juin de 15 h à 19 h, de même que d'autoriser les pompiers qui le désirent à être présents, pour une activité de sensibilisation citoyenne «À la découverte des pompiers».

2018-05-106

AUTORISATION D'ACTIVITÉ LOCALE DE FIN DE CAMP AU PARC ADÉLARD-LAPOINTE

CONSIDÉRANT QUE divers camps de jour municipaux du Kamouraska, dont celui de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, sont intéressés à tenir une activité commune de fin de camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le parc Adélar-Lapointe possède les installations pour recevoir plusieurs centaines de jeunes et d'animatrice ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité sera exclusivement de payer sa part de l'activité mousse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la tenue d'une activité locale de fin de camp au parc Adélar-Lapointe, ouverte aux camps de jour municipaux du Kamouraska, laquelle aura lieu le jeudi 8 juillet 2018 (remis au 9 juillet en cas de pluie) ;

2018-05-107

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE STRUCTURE ARTISTIQUE POUR LA FAÇADE DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a lancé un appel de projets innovants dans le cadre des Programmes de soutien de l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Miguel Forest, artiste visuel hélénois, a accepté de participer à un projet de structure artistique à accrocher au fronton de la salle municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité, en tant que porteuse du projet, s'élèverait à 10 % du total du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation du projet de structure artistique pour l'extérieur de la salle municipale dans le cadre des Programmes de soutien de l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2019-2020 ;

QUE soit confirmé l'engagement de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à payer quatre cent quarante dollars (440 \$), soit 10 % du total du projet de quatre mille quatre cents dollars (4 400 \$) ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska désigne madame Stéphanie Sénéchal, agente de développement et de loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2018-05-108

ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit remplacer son tracteur à pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont fourni des soumissions pour un tracteur à braquage zéro, soit Jean Morneau au prix de quatre mille quatre cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-quinze sous (4 424,95 \$) et Équipement V. Ouellet et fils enr. au prix de trois mille huit cent trente-six dollars (3 836 \$), tous ces prix excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission d'Équipement V. Ouellet et fils enr. pour un tracteur à pelouse à braquage zéro au prix de trois mille huit cent trente-six dollars (3 836 \$), excluant les taxes et autorise l'inspecteur municipal à procéder à l'achat dudit tracteur.

QUE l'achat soit financé à même le surplus accumulé non affecté.

2018-05-109

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Vital Morin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Association forestière bas-laurentienne : **65 \$**

Fondation André-Côté : **20 \$**

Baseball mineur Saint-Pascal : **50 \$**

Fabrique de la paroisse (dîner annuel de financement) : **200 \$ en bons d'achat**

Maison de la famille du Kamouraska : **50 \$**

Cercle des fermières (exposition annuelle) : **75 \$ en bons d'achat**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2018-05-109

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	9 731,40 \$
- Liste des comptes à payer :	59 262,61 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'avril 2018 :	<u>15 675,18 \$</u>
TOTAL :	84 669,19 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-110

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 56.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire